



Info 5 | 2006

ssp vpod

## Salaires et bonus: non à l'arbitraire!

**Le conseiller fédéral Merz prépare l'introduction d'un nouveau système salarial qui ouvre la porte à l'arbitraires et entraîne une redistribution salariale du bas vers le haut de l'échelle des salaires. Ce système est inacceptable pour le ssp!**

Le nouveau système de traitements devrait comprendre 17 plages salariales au lieu de 38 classes. Les droits clairs existant actuellement (p. ex. augmentation de salaire de 3% si l'employé-e reçoit une évaluation de type "A" et jusqu'à ce que la limite supérieure de la classe soit atteinte) devraient disparaître au profit d'une "flexibilisation" en faveur des cadres supérieurs. Même si l'employé-e obtient l'évaluation maximale, il appartiendra au chef de décider d'accorder une augmentation de salaire de 0% à 5%. Seules les "vedettes" bénéficieront encore d'une augmentation importante de leur salaire.

### **Des bonus jusqu'à 100'000 francs!**

De plus, la Confédération essaie de concurrencer le secteur privé dans le domaine des hauts salaires et ce, au moyen de primes plus élevées. Il est ainsi prévu de pouvoir verser des bonus représentant jusqu'à 30% du salaire à celles et ceux dont le salaire annuel se situe entre Fr. 200'000.- et Fr. 320'000.-.

Etant donné que la masse salariale est prédéterminée et qu'elle reste identique, les groupes des bas salaires (p. ex. le personnel du nettoyage ou les secrétaires), et notamment les femmes, devront renoncer à la progression de leur salaire, afin que les cadres supérieurs puissent augmenter leurs salaires et leurs primes.

### **Premier succès**

En décembre, le Conseil fédéral prendra une décision au sujet du nouveau système salarial. Il n'est pas encore trop tard pour changer le projet de direction. Nous avons réussi à empêcher la redistribution salariale du bas vers le haut de l'échelle des salaires qui était prévue pour 2007: outre une compensation du renchérissement intégrée dans le salaire assuré (1.2%), une allocation unique de 1.9% devrait être versée au personnel en 2007. Initialement, le conseiller fédéral Merz voulait accorder 3% aux cadres du sommet de la hiérarchie et seulement 0.5% aux bas salaires.

### **Revendications face au nouveau système salarial**

Pour le ssp, les décisions salariales arbitraires ainsi que la redistribution salariale du bas vers le haut de l'échelle des salaires sont inacceptables. C'est pourquoi, nous formulons les revendications suivantes:

- Non à une redistribution salariale du bas vers le haut de l'échelle des salaires!
- Un système de progression salariale fiable, basé sur l'expérience et les performances;
- Une augmentation de la masse salariale lors de l'introduction du nouveau système salarial, mais avec des mesures salariales profitant à tou-te-s;
- Les forces et les faiblesses du système actuel ne doivent pas seulement être évaluées selon les intérêts des cadres supérieurs ;
- Des garanties solides de maintien des droits acquis en cas de changement de système;
- Les performances collectives doivent être mieux récompensées que les performances individuelles;
- Un système de controlling doit garantir que les femmes et les bas salaires ne soient pas discriminés;
- Un poste d'ombudsman (médiateur) compétent doit être créé pour traiter les plaintes concernant les salaires.

Le ssp continue à faire pression et va défendre ces revendications dans le cadre des négociations. Les employé-e-s de la Confédération ne supportent plus de nouveaux sacrifices démotivants. Vous trouverez davantage de détails sur le nouveau système salarial sous: [www.sos-personnel-federal.ch](http://www.sos-personnel-federal.ch)

**Le ssp s'engage pour un système des salaires équitable et vous offre des conseils pour les questions salariales.**

**C'est pourquoi adhérez aujourd'hui encore au ssp: [www.sos-personnel-federal.ch](http://www.sos-personnel-federal.ch), Tél. 031 371 67 45**